

PROCES-VERBAL  
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 466  
MARSEILLE, les 5 et 6 mai 2017

## RESOLUTIONS

Document approuvé le 6 mai 2017  
Classification du document : public

Réunion vendredi 5 mai 2017 - 15h30-20h00 - Comité Directeur National Restreint

**Présents :**

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - COSSON Valérie – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Absent et excusé :** Pierre DUNAC

**Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Invité
Richard THOMAS	DTN

**Explications du Président sur le déroulé des réunions du CDN.**

**1 – Point du Président :**

• *Débriefing AGN Elective :*

Le souhait de Féminisation du conseil d'administration avec le renouvellement de 14 de ses membres s'est vu saluer par le ministère de la jeunesse et des sports.

Distribution du nouveau hors-série PSP à l'ensemble des membres du CDN.

• *Débriefing AG électorale CMAS :*

Jean Louis BLANCHARD a été élu 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CMAS et Jean Louis DINDINAUD reste Vérificateur aux comptes. Concernant les commissions internationales : elles sont désormais dirigées par des Directeurs qui seront nommés au prochain Bureau Exécutif.

• *Politique internationale et périmètre des commissions nationales lors des actions à l'international :*

Chaque Commission Nationale possède son propre périmètre d'activité. Elles ont un canevas structuré et dûment voté par le CDN. Il y a aujourd'hui une volonté d'internationalisation de la Fédération, surtout sur les territoires éloignés, qui ne dépendent pas toujours d'un Comité Régional ou se situent à l'étranger. Les relations internationales des commissions entrent dans un cadre politique qui dépasse souvent le seul périmètre de leur activité. Ainsi, les commissions ne peuvent pas organiser seules des actions à l'international. Il en relève du fonctionnement et de l'image de la Fédération.

Ces actions sont ainsi systématiquement considérées comme ayant des implications à caractère politique, par exemple, par l'existence de conventions avec la France, par la présence ou pas de Fédérations membres de la CMAS. En conséquence de quoi, ces actions relèvent conjointement du Président de la FFESSM en collaboration avec le Président de la commission concernée. Ils en définissent ensemble les contours et la mise en œuvre.

**Résolution 17/048 :**

**Vote : Décision activité technique et apnée à l'étranger.**

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- *Rencontre internationale franco-taïwanaise de NEV à Thonon les Bains : état des lieux (R. Thomas et JLB) :*

Informations sur le dossier ; Echange avec les Taïwanais à l'occasion de cet évènement. Le Président Jean Louis BLANCHARD va répondre aux interrogations des sportifs et nommer un membre du CDN pour gérer ce dossier. La fédération doit prendre en charge pour les officiels de cette fédération, l'hébergement et les repas. Patrick SAVOUREY est pressenti, disponible et parle parfaitement anglais.

- *Projets de manifestations internationales en France en 2018 : championnat d'Europe de photo sous-marine (Co-organisation Monaco et France), coupe du monde de PSP à Nîmes :*

Recevoir des championnats internationaux sur le territoire français représente un énorme investissement tant financier qu'humain. La règle est de ne pas organiser plusieurs championnats internationaux la même année. Pour 2018 : Nous souhaitons un championnat d'Europe de Photo sous-marine en co-organisation avec Monaco. La fédération monégasque organiserait tout ce qui concerne l'hébergement et les réceptions (hôtels...) et la FFESSM s'occuperait de la logistique plongée. Discussion concernant le budget. Besoin d'un accord de principe. Idem pour la coupe du monde PSP.

**Résolution 17/049 :**

**Vote : vote de principe pour le championnat d'Europe de Photo et la coupe du monde de PSP en 2018.**

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- *Fonctionnement CDN, point sur les relations institutionnelles :*

Pour être opérationnel et responsable, le minimum est de prendre connaissance des documents émanant du secrétariat (envoi 15 jours en amont) avant la réunion de CDN. Concernant les représentations institutionnelles, ce sont des missions qu'il faut prendre très au sérieux. Il y a un calendrier qui est fait à l'avance avec des nominations de représentant pour chaque manifestation.

Point sur les frais de déplacement : Les remboursements sont gérés principalement au siège de la fédération. Les frais avec les originaux doivent être adressés dans les meilleurs délais au service comptable de la fédération. Pour les commissions tout doit transiter par le chargé des finances en charge des commissions.

Point sur l'assurance souscrite par la Fédération dans le cadre de l'exercice des différentes missions des élus et du personnel. (Distribution d'une notice explicative)

Concernant les déplacements, en particulier les billets d'avion ou de train, ils peuvent être gérés par le service *secrétariat*.

- *Politique partenariale : état des lieux :*

Les partenariats peuvent avoir plusieurs formes, dotation de matériel, service aux clubs, etc...

Un partenariat qui engage la fédération n'est valable que s'il est signé par le Président de la Fédération. Un partenariat qui serait signé par une commission nationale n'aurait aucune existence juridique.

La réglementation impose que les partenariats prennent fin au maximum, à la fin de chaque Olympiade.

Concernant les 2 partenariats équipementiers (Beuchet et Scubapro) :

- Jo VRIJENS effectuera le suivi du dossier Scubapro. Le partenariat venant d'être renouvelé pour 4 ans.
- Pour Beuchet, en co-travail avec le DTN et le Président : Pascal MARC effectuera le suivi. Le contrat n'est pas finalisé pour le moment. Il doit être signé prochainement.

Deux idées sont à suivre en termes de partenariats :

- Décathlon pour la visibilité vers le grand public, sera suivi par Sébastien GRANDJEAN.
- Le partenariat Hertz sera revu très prochainement. Olivier MAIRE étant associé à la réflexion.

Il faut un travail de fond sur les recherches de partenariats.

Il faudrait constituer un groupe de travail qui définit les modalités partenariales par clé d'accès avec des conditions d'entrée. A partir de là nous pouvons lancer les appels d'offres à la recherche de partenariats sur des secteurs, des segments particuliers.

Il faut montrer à l'extérieur notre capacité et notre force. Il serait plus pertinent, hors partenariats forts comme Scubapro..., de partenariats historiques, de faire une réflexion de recherche et de prendre la main. Il faut définir les conditions de fond mais aussi de forme, en faisant une plaquette d'appel...

Il faut aller chercher également les infos vers les commissions ou comités qui ont déjà un premier contact avec des éventuels partenaires.

Jean-Marc BRONER propose la constitution d'un groupe de travail chargé de faire des propositions autour de la politique partenariale. Ce point sera revu à l'occasion du prochain CDN

- *Saison 2017 : nouveaux brevets, nouvelles architecture (ATP). Campagne de communication.*

La nouvelle filière apnée voit le jour. Deux niveaux d'entrée pour l'apnée ont été créés en ATP. Les saisies doivent être facilitées. Le développement vient d'être finalisé pour la mise en ligne des deux nouveaux ATP *Apnée* (produit sans licence et sans certificat médical). Dans le même temps, nous en avons profité pour effectuer une modernisation de la page d'accueil, facilitant l'accès et la connexion des clubs et SCA. La délivrance des ATP ou tous produits *d'appel* sera facilitée ; nous pourrions y retrouver d'autres produits comme par exemple le PE12 qui n'était pas très visible.

Une information générale sera faite pour les clubs et SCA.

Un effort va être fait dans un premier temps sur la première page de délivrance.

## **2 – Point du Trésorier :**

Quelques chiffres :

Pour les licences à fin avril nous sommes en avance de seulement 916 licences par rapport à l'année dernière. Pour les certifications nous avons perdu 645 cartes à fin avril par rapport à 2016. Pour les abonnements SUBAQUA au 30 avril nous avons perdu 507 abonnements sur 10 000 abonnements. Une campagne de réabonnement est à envisager.

Les dettes des comités régionaux s'élèvent à plus de 61 jours à 183 000 euros sur un global de 466 000 euros.

## **3 – Point du Secrétaire Général et points administratifs :**

Listing des adresses, fonctionnement et dates des réunions de CDN, présences au CDN :

- **Les listings qui ont été distribués seront à vérifier par les différents membres.**
- **Point sur les adresses FFESSM pour les membres du CDN.**
- **Dates de réunions CDN :**
  - Prochain CDN suivi des Assises des OD les 29 et 30 septembre 2017 à Marseille.  
Le vendredi 29 septembre en début d'après-midi début du CDN et suite le samedi matin.  
Les Assises commenceront le samedi après-midi et se poursuivra le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017 jusqu'à 13 h.
  - Salon de la Plongée 12, 13 et 14 janvier 2018.
  - Date du CDN du premier trimestre 2018 : 9, 10 et 11 février 2018 à Marignane.  
Démarrage de la réunion à 17 h 30.
  - AG 2018 : 23, 24 et 25 mars 2018 à Amnéville.
- **Missions de représentation du Président par les membres du CDN :**
  - 12, 13 et 14 mai 2017 championnat de France à Montluçon : Jean Louis BLANCHARD, Francis MERLO, Jean Louis DINDINAUD, Valérie COSSON et Myriam ZIANE.
  - 14 mai 2017 championnat de France de NEV classe 1 et 2 à Châteaudun : Pascal MARC.
  - 20 et 21 mai 2017 à Montluçon Championnat de France PSP : Hélène CARON et François LIZERO.
  - 25, 26, 27 et 28 mai de France de NEV à Thonon les Bains : Patrick SAVOUREY, Caroline CELLI, Myriam FURNE. Présence le vendredi soir ou samedi matin.
  - 25, 26, 27 et 28 mai dans le Cantal, Longue distance de NAP : Anne Edith CURE.

- 2, 3 et 4 juin à Montluçon Championnat de France de Hockey : Claude MARTIN.
- 10 et 11 juin Championnat de France d'Orientation à Strasbourg : Marielle MASSEL.
- 17 juin à Pierrelatte Critérium National NAP : Sébastien GRANDJEAN.
- 30 juin et 1<sup>er</sup> et 2 juillet à Villefranche sur mer Championnat de France Poids Constant : Caroline CELLI, Fred DI MEGLIO et Sébastien ALLEGRE.
- 11 mai 2017 Ministère de l'écologie pour l'atelier pêche et gestion des écosystèmes marins et littoraux : Patrick SAVOUREY.
- 12 mai 2017 colloque Femmes et arbitrage sportif : Myriam ZIANE.
- 15 mai 2017 au CNML groupe de travail plaisance et nautisme : Chantal DELCAUSSE.
- Sur l'international Championnat d'Europe d'Apnée en Italie : Jean Louis BLANCHARD, Jean Louis DINDINAUD ou Francis MERLO et le DTN. Présence à la Cérémonie d'ouverture préférable.
- Le chef de délégation du hockey en Tasmanie est Francis MERLO.
- Championnat d'Europe de Hockey en Hongrie : A suivre.
- Point des déplacements de la NAP pour les jeux mondiaux et le championnat en Sibérie.
- Championnat de France Photo vidéo 16 septembre 2017 à Marseille : Fred DI MEGLIO.
- Fiche administrative des services du siège fédéral : un mail sera fait avec des explications sur les fiches de réservation, de remboursement...

#### **4 – Postes à pourvoir en interne :**

- Bureau des Juges et Arbitres : Il se compose d'un membre du CDN qui en est le Président, du DTN, d'un membre de la Commission Juridique Nationale et d'un représentant des juges ou arbitres par Commission organisant des compétitions. Ces représentants sont nommés par le Président de la Commission dont ils dépendent. La composition de ce Bureau reste à être faite : demande à effectuer auprès des commissions sportives concernées.

Présence aux réunions à l'AFCAM : Michel LAMBINET. Deux titulaires : Jean Louis BLANCHARD et Michel LAMBINET et suppléant le DTN.

##### **Résolution 17/050 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Bureau de surveillance des opérations électorales : Le bureau se compose de deux membres du Conseil des Sages dont l'un est désigné par le CDN : Gaby VASSEUR.

##### **Résolution 17/051 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Bureau des manifestations : Conseil pour l'organisation des manifestations, le protocole, les cadeaux, les médailles : Sébastien ALLEGRE.

##### **Résolution 17/052 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Conseil des Régions : il est présidé par un membre du CDN, réunion une fois par an entre les Présidents de régions. Si cette réunion se fait à l'Assemblée Générale il peut y avoir la présence des OD : Frédéric DI MEGLIO.

##### **Résolution 17/053 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Bureau d'éthique et de déontologie : Ce Bureau est composé de 4 personnes qualifiées : 2 membres du Conseil des Sages, dont l'un est désigné par le Comité Directeur National et l'autre par ses pairs, le Directeur de la Fédération et le Président de la Commission Juridique Nationale ou son représentant qui en assure la Présidence. Proposition de Gabriel VASSEUR.

**Résolution 17/054 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Bureau des archives historiques fédérales : Il est institué au sein de la fédération un Bureau des archives historiques fédérales. Il se compose de deux membres du Conseil des Sages proposés par ledit Conseil et d'une autre personnalité désignée par le Comité Directeur National. A suivre.

- Bureau des clubs corporatifs : En tant que de besoin, il est institué au sein de la fédération un Bureau des clubs corporatifs. Il est composé d'un membre du Comité Directeur National et d'au moins deux membres licenciés ou membres au sein de clubs corporatifs FFESSM, désignés par ledit comité. A suivre.

- Référents CNDS : Olivier MAIRE, Francis MERLO et Jean Louis BLANCHARD.

**Résolution 17/055 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Référent Bases Fédérales : Travail sur les chartes, visite des nouvelles bases fédérales : Claude MARTIN.

**Résolution 17/056 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Dossier Thon Rouge : Bruno MICHELINI et Henri JULIA.

**Résolution 17/057 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Référent Animation National de la politique sportive : En travail commun avec le DTN : Jean Louis DINDINAUD.

**Résolution 17/058 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Défense de la francophonie : Patrick SAVOUREY.

**Résolution 17/059 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Club France International et club France National : Trésorier pour les 2 structures Jean Louis DINDINAUD, Président du Club France International : Valérie COSSON, Secrétaire : Hélène CARON. Président du Club France National : Caroline CELLI, Secrétaire : Sébastien GRANDJEAN.

**Résolution 17/060 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Groupement des Professionnels Fédéraux : Président Jo VRIJENS, Secrétaire : Caroline CELLI, Trésorier : Jean Louis DINDINAUD.

**Résolution 17/061 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Conseil Fédéral Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance et Conseil Fédéral anti-dopage : Vote à suivre par voie de mail. Un appel à candidature sera fait notamment au sein de la commission médicale et des commissions sportives.

## **5 – Postes à pourvoir en externe :**

- Sport et citoyenneté : Myriam ZIANE, Caroline CELLI, François LIZERO et Sébastien GRANDJEAN.

**Résolution 17/062 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Traduction et anglicisme ressources humaines : Hélène CARON, Caroline CELLI, Jo VRIJENS, Patrick SAVOUREY, Sébastien ALLEGRE, Valérie COSSON.

**Résolution 17/063 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- CIAA : Patrick SAVOUREY et Anne-Edith CURE.

**Résolution 17/064 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Salon de la Plongée : Olivier MAIRE.

**Résolution 17/065 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- AG Nationales : Sébastien GRANDJEAN et Olivier MAIRE.

**Résolution 17/066 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- COSMOS : Membre du conseil, Jean-Marc BRONER et suppléant, Alain DELMAS.

**Résolution 17/067 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- AFNOR / CEN / ISO : Jean-Marc BRONER et Jean-Louis BLANCHARD.

**Résolution 17/068 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- AFNOR - Normes *matériels* : Jean-Pierre MONTAGNON pour 2017.

**Résolution 17/069 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- UCPA : Jean Louis BLANCHARD et Francis MERLO.

**Résolution 17/070 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- France Station Nautique : Francis MERLO.

**Résolution 17/071 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**6 – Postes à pourvoir Développement Durable :**

**Référentes Nationales : Sylvie GAUCHET et Chantal DELCAUSSE.**

- Eoliennes et hydroliennes en mer, Granulats/Clapage : Hélène CARON et Myriam ZIANE.

- Féminisation : Marielle MASSEL et Myriam ZIANE.

Instances nationales :

- CNML : Sylvie GAUCHET. Groupe de travail plaisance : Francis MERLO et Chantal DELCAUSSE en suppléant.

- Comité national de la biodiversité : Sylvie GAUCHET et Francis MERLO en suppléant.

- IFRECOR : représentation internationale : Francis MERLO.

- Groupes de travail Développement Durable auprès du Ministère : Sylvie GAUCHET, Chantal DELCAUSSE, Hélène CARON, Myriam ZIANE, Francis MERLO, Joël BRECHAIRE, Michel LAMBINET.

- Ministère des sports : Clubs Développement Durable des fédérations sportives : Myriam FURNE.

- UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) : Valérie COSSON.

- Partenariats et suivi des conventions avec les organismes DD : Sylvie GAUCHET :

- Pilotage de la convention avec le Ministère de l'environnement : Chantal DELCAUSSE.

**7 – Dossiers du programme électoral :**

- Sport et santé : Véritable réflexion sur ce thème. Valérie COSSON, Frédéric DI MEGLIO, Anne HENCKES, et le futur Médecin Fédéral National.

- Convention Éducation nationale et UNSS : Hélène CARON, Pascal MARC et Caroline CELLI.

- Refonte du site internet : Préoccupation première. Dossier à venir.

- Dossier piscines et fosses de plongée : Jérôme HLADKY et Pascal MARC.

- Suivi de l'harmonisation des titres fédéraux : Patrick SAVOUREY.

- Événementiels grand public et traversées diverses : Anne Edith CURÉ.

- Groupe de Travail Communication Fédérale ;

Coordinateur : Caroline CELLI en collaboration avec le Secrétaire Général.

Membres : Michel LAMBINET, Olivier MAIRE, Patrick SAVOUREY, Anne Edith CURÉ, Hélène CARON, François LIZERO, Sébastien ALLEGRE.

**Réunion du samedi 6 mai 2017, 8h30-12h30 - Comité Directeur National Restreint****Présents :**

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - COSSON Valérie – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Absent et excusé :** Pierre DUNAC

**Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Invité
Richard THOMAS	DTN

**1 – Points divers :**

- Suivi de la ligne vestimentaire : Olivier MAIRE.
- Suivi des nominations institutionnelles courriers à suivre.
- Point sur l'organisation du CDN : Contact entre les uns et les autres sur les dossiers en cours.  
Point sur le dossier féminisation : une demande a été faite auprès des commissions avec un bon retour.
- Désignations Développement Durable :  
\* Label Eco-Sub et le Trophée des activités subaquatiques responsables. Comité de suivi : Sylvie GAUCHET, Myriam ZIANE, Marielle MASSEL, Pierre LAFONT, Francis MERLO, Pascal CHAUVIERE, Jacques DUMAS, François LIZERO.

**Résolution 17/072 :**

**Vote :**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Suivi Ligne éditoriale de Subaqua : Jean Louis BLANCHARD, Caroline CELLI, Francis MERLO, Jean Marc BRONER.

**2 – Points du Président Adjoint (F.MERLO) :**

- Relations avec la Confédération de la Plaisance et des Sports nautiques : sortie de cette confédération décidée au dernier CDN au vu du peu d'influence des fédérations sportives au bénéfice de la Fédération des Industries Nautiques (FIN).
- Projets immobiliers : Présentation de l'implantation des nouveaux locaux à l'achat pour la fédération avec de nouvelles salles de réunions à disposition.

**3 – Points de la Direction Technique Nationale : politique sportive, PPF (R.THOMAS) :**

**Précision sur la fonction de DTN :** Le DTN présente le particularisme français (place de l'Etat), l'origine de la fonction (directeur des équipes de France et rayonnement international de la France), les modalités de nomination, d'évaluation et de reconduction dans la fonction, le rôle du président fédéral en la matière...

**Convention d'objectif :** Les 4 axes de la convention d'objectifs guidant la rédaction du projet de développement de la fédération (252 105 €).

- Promotion du sport par le plus grand nombre (plan citoyen du sport, plan de féminisation)
- Développement du sport de haut niveau (projet de performance fédéral)
- Prévention par le sport et la protection des sportifs (plan sport santé)
- Promotion des métiers du sport (plan stratégique de formation).



En complément de la CO, des moyens humains sont placés par l'Etat auprès de la fédération : 6 CTS dont 1 DTN et 5 CTR (1 ayant en sus des missions de CTN)

Le point est fait sur la délégation et les relations avec le ministère, le rôle du mouvement sportif et du CNOSF ainsi que les conditions de sélection et de fonctionnement des Equipes de France.

### **Cohérence de l'animation nationale :**

Présentation est faite du projet de règlement technique et de sécurité commun à toutes les disciplines de notre champ délégataire ainsi que de la « feuille de route » aux commissions nationales à savoir développer des animations adaptées en fonction des publics : les jeunes, l'élite et les masters.

Il insiste de même sur la nécessité impérative de produire un squelette de calendrier des animations nationales figé sur l'olympiade.

Concernant les compétitions officielles nationales, le DTN rappelle la délégation possible et souhaitée de l'organisation de celles-ci aux organes déconcentrés de la FFESSM (Comités régionaux ; Comités départementaux) ou à ses structures membres. La FFESSM peut de même conclure, avec d'autres Fédérations, notamment affinitaires, des conventions ayant pour objet le développement de la pratique sportive de compétition.

Il est rappelé la définition d'un championnat : Un championnat **rassemble les meilleurs compétiteurs** de la discipline dans le cadre d'un programme de compétition basé sur un format d'épreuves imposé par la Fédération avec un classement par catégorie d'âge en individuel ou par équipes de club. Un seul titre de « Champion » peut être délivré par territoire, par saison sportive, par activité, par épreuve et par catégorie d'âge.

Présentation des affiches types des championnats de France et de la charte associée qui sera imposée à terme à toute organisation d'un championnat de France.

### **Haut niveau :**

Fondement de l'intervention de l'Etat : une Nation qui gagne constitue un atout au plan sportif, économique et social d'où l'objectif ministériel d'installer durablement la France dans le groupe des 5 meilleures nations aux JO.

En NAP, passage sur l'olympiade de 29 nations (4 continents) à 33 nations (4 continents) participantes au Championnat du Monde ce qui permet à la NAP de conserver son statut de discipline reconnue de haut niveau (l'enjeu est d'importance pour la fédération, cette reconnaissance impactant notamment significativement la CO).

Les épreuves de sprint se densifient avec un passage, en moyenne, de 30 sportifs (4 séries) représentant 19 pays (CM 2013) à 39 sportifs (5 séries) représentant 24 pays (CM 2016). L'intégration du bi-palmes contribue à cette densification. Les 5 épreuves à la plus forte densité sportive sont : 50 m AP – 50 m BI – 100 m SF – 100 m BI – 200 m SF.

Tendances : recentrage sur les épreuves de sprint en piscine, développement des épreuves de bi-palmes, recentrage des épreuves par équipes vers une composition mixte, épreuves de LD progressivement délaissés, interrogation concernant l'avenir des épreuves avec moins de dix nations participantes et /ou moins de 16 sportifs engagés.

Conséquence stratégique pour la France : Aller chercher des médailles dans les épreuves à plus faible densité sportive.

La France est au 10<sup>ème</sup> rang mondial des médailles en NAP (la NAP est un sport professionnel dans les pays leader : Russie, Chine, Corée, Colombie...).

Malgré cette tendance, le DTN rappelle à nouveau tout l'enjeu de développer les pratiques en eau libre et les formats compétitifs « open » (dans la limite des règles de sécurité), vecteurs de reconnaissance et de développement de notre fédération.

### **Projet de performance fédérale :**

Le DTN présente le cahier des charges du PPF et les échéances.

2 programmes : l'accès au haut niveau et l'excellence sportive.

Concernant les structures (pôles...), le DTN insiste sur les **modalités de financement**, d'encadrement et d'accès aux installations afin de certifier le caractère soutenable et durable de celles-ci. Il pointe de même tout l'enjeu relatif à la nécessité d'établir une **stratégie de formation** des entraîneurs dans un contexte d'absence de cadre d'Etat ayant des fonctions d'entraîneurs nationaux.

Une réunion d'urgence du BDN sur cette thématique est programmée à l'occasion du championnat de France multisports à Montluçon (le PPF doit être validé et déposé au ministère avant le 15 juin 2017).

#### **4 – Futurs championnats de France à partir de 2018 :**

La situation est préoccupante. A ce jour, nous n'avons pas de lieu pour le championnat de France pour 2018. Le lieu de Limoges n'est pas possible pour le moment, un dernier rendez vous est prévu à la fin du mois de mai. Il faut trouver des contacts ailleurs.

Dates prévues : 11, 12 et 13 mai 2018 (3 jours minimum).

3 bassins couverts sont nécessaires pour l'organisation : 1 de 50m, 1 de 25m et 1 bassin d'échauffement et/ou de relaxation.

Il est impératif de cibler en urgence les villes en capacité de nous accueillir et de mobiliser les Comités Régionaux en conséquence. Possibilités : Dijon, Rennes, Caen.

Ce dossier très important et urgent.

In fine, nous avons toujours la solution de Montluçon. Dossier à suivre.

#### **5 – Associations fiscalisées et Stagiaires pédagogiques (JM.BRONER) :**

Après un rapide exposé sur les associations fiscalisées et avis juridique, il est proposé d'élargir la convention déjà signée pour l'accueil des Stagiaires Pédagogiques au sein des SCA aux Associations fiscalisées pour leur secteur fiscalisé (le reste de leur activité étant géré déjà et directement par le Code du sport) ; que ce secteur représente tout ou partie de leur activité.

**Résolution 17/073 :**

**Vote : Elargissement de la convention.**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

La convention sera modifiée, un ajout informatif sera fait à ce titre sur la convention elle-même.

#### **6 – Point sur les objectifs pour nos commissions nationales et rencontre avec les nouveaux présidents** : Fiche standard d'information et de compte rendu.

Il est rappelé que les commissions nationales ne sont pas érigées en association et n'ont statutairement aucune personnalité juridique. En conséquence, elles ne peuvent pas signer de contrat, ni de convention. Elles ont un président élu, lequel nomme chronologiquement un 1<sup>er</sup> vice-président et un 2<sup>ème</sup> vice-président, lesquels représentent le président en cas d'absence de celui-ci.

A ce sujet, lors des prochaines réunions, si une commission n'est représentée par aucune de ces 3 personnes, le rapport de la commission ne sera pas présenté.

Par ailleurs, au sein de chaque commission, le Président de la commission peut désigner un chargé du suivi du budget ainsi qu'un secrétaire.

Discipline quant aux rapports de chaque commission ; il est demandé de fournir un compte rendu minimum et de mettre en avant les points soumis à l'exécutif. Les questions posées doivent être argumentées et expliquées. Dans cet objectif et dans celui de simplifier la rédaction et la lecture, une fiche standard à utiliser sera diffusée aux Présidents de commissions nationales.

Ces fiches devront être parvenues au secrétariat au plus tard trois semaines avant la réunion de CDN. Passé ce délai, la présentation et les questions de la commission concernée, ne seront traitées qu'à la réunion de CDN suivante. Les représentants de commission pourront fournir, le jour de leur présentation, un PowerPoint ou autre sur clé USB.

L'OdJ du prochain CDN tiendra compte de ces éléments.

#### **7 – Questions Diverses :**

- **Diplômes PSP :**

Précisions sur les nominations des premiers entraîneurs 2ème degré de PSP (résolution 17-025) : « Pour assurer la formation des MEF1 et l'organisation des examens, des MEF2 sont nécessaires. La CN PSP souhaite que les Présidents de Comités Régionaux nomment deux personnes maxi par région qui pourraient être promus, à titre exceptionnel afin de lancer la formation, au titre de MEF2. Ces personnes devront posséder les diplômes d'initiateur de club technique et de Juge Fédéraux 1<sup>er</sup> de PSP minimum. »

Une fois que chaque région disposera de 2 MEF2, les autres formations de MEF2 seront organisées en stage national par la commission nationale. Il faudra que la commission très rapidement mette en place un stage de formation 2ème degré dès l'automne.

Reste le problème des deux premiers MEF2 par région. Le Président de la fédération intervient : il ne s'agit pas, dans la résolution 17-025, d'une nomination « directe ». En fait le process est le suivant :

Lors du premier stage de MEF1 dirigé par les 2 candidats (désignés par les présidents des comités régionaux) susceptibles de devenir les premiers MEF2, les stagiaires auront leur diplôme de MEF1 et les 2 personnes nommées pour assurer la formation obtiendront de fait le MEF2.

Deuxième point : L'harmonisation des noms et titres des certifications fédérales a fait l'objet d'un lourd travail il y a quelques années. Toutes les commissions sportives ont des MEF1 et MEF2. Cependant, à titre exceptionnel, il faut déroger au principe précédent en ce qui concerne la PSP. Tout ce qui touche au scaphandre est codifié dans le code du sport dans lequel apparaissent plusieurs fois les expressions MF1, MF2, plongée en scaphandre, etc... C'est la seule discipline qui est codifiée. Il y aura confusion si les moniteurs de PSP portent le nom de MEF1 ou MEF2. Proposition : Entraîneur fédéral 1<sup>er</sup> degré et Entraîneur fédéral 2<sup>ème</sup> degré.

On dira donc pour la PSP : EF1 à la place de MEF1, et EF2 à la place de MEF2.

**Résolution 17/074 :**

**Vote : Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré devient Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré.**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**- Brevets d'encadrant ou/et moniteurs de la CTN et de la CNA :**

Précisions sur les périmètres et sur les possibilités de modifications des contenus de formation et de certification en particulier de la CTN et CNA qui génèrent un marché et conduit à la coexistence de plusieurs systèmes en *concurrences*. Nous ne pouvons modifier nos cursus sans mesurer l'incidence au regard de ce qui se fait en dehors de la fédération, dans d'autres organismes. Nos Commissions doivent systématiquement évaluer ces incidences. En effet, les dispositifs autres que fédéraux se positionnent souvent eu égard à nos propres dispositifs : FSGT, filière professionnelle, standards CMAS, RSTC... C'est particulièrement vrai pour les niveaux d'encadrement (GP, le E2 fédéral, le MF1, le MF2) au regard des moniteurs conventionnés, des moniteurs associés, des moniteurs CMAS...

**Résolution 17/075 :**

**Vote :**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**- Point sur le CODE de la plongée (F.DI MEGLIO) :**

Opération renouvelée pour 2017. Livret de 24 pages destiné au grand public. 3 partenaires financiers ont été trouvés : Cabinet LAFONT, Hélène de TAYRAC avec le Salon de la plongée et BEUCHAT pour cette année. Nous avons des régions relais : Pyrénées Méditerranée, Aquitaine, Est, Bretagne Pays de la Loire, Provence Alpes. Participation de 500 €. Ces régions relais vont avoir davantage de points de distribution que les autres. 8 à 9 points relais dans les territoires correspondant. C'est un point qui intéresse le Ministère des Sports. Le CODE 2017 devrait sortir sous peu. Diffusion dans les généralistes du sport tel que Décathlon... Projet pour le CODE 2018 accès vers les enfants et le milieu scolaire.

**- Relations avec les professionnels (Jo VRIJENS) :**

Proposition de fonctionnement avec les SCA ; Elles sont réparties sur différentes régions et chacune représentées par un élu régional.

Le projet est d'instaurer une réunion annuelle avec ces représentants régionaux pour traiter les problèmes éventuels et informer des avancées de la Fédération. Cette réunion sera suivie par un compte rendu au CDN. En cas de besoin, déplacement du représentant national des SCA.

Objectifs : être à l'écoute des SCA et valoriser nos produits auprès d'elles.

**- Rôle du Chargé de missions (Alain DELMAS) :**

Salarié à mi-temps de la fédération. 3 domaines d'intervention pour la fédération :

\* *Missions récurrentes* : SCA (gestion audit, création du site Coin des Pro...), missions juridiques et veille juridique, missions mandatées par le Président (travaux sur la filière, Hygiène et sécurité, suppléant au COSMOS).

\* *Actions de conseil* : Conseil du Président. C'est le Président qui donne les missions. Egalement beaucoup de travail avec le Directeur et des actions de conseil auprès du DTN.

\* Actions de développement : Gestion de la Rando Sub, gestion des ATP, audits, mise en place du site TIV (chef de projet), modification de la page d'accueil de saisie pour les clubs et SCA. Actions ponctuelles en fonction des besoins de la fédération.

- **Missions du Directeur (JM.BRONER) :**

Missions telles que définies par le Président :

\* Axe administratif et RH : Gestion du Personnel : RH

- Contact divers : comités, commissions, clubs, institutionnels, extérieur.
- Gestion des réponses au courrier.

\* Axe développement : Groupes de travail et veille juridique, projets de développement, partenariats négociations et conventions. Interface au quotidien avec les différents conseils (avocats, experts, chargés de missions).

\* Axe Politique : déclinaison des objectifs politiques choisis par le CDN, dossiers sur demande du Président, présence institutionnelle (COSMOS, CEN, ISO...).

\* Axe plus fonctionnel : A l'image de l'exercice des droits et des devoirs il est soumis tant à une obligation de réserve qu'à un droit d'alerte.

\* Traitement de l'information : il rend compte de l'ensemble de l'exercice de ses missions au Président. Le Président choisit la suite à donner à ces informations. Aucune décision n'est prise sans l'accord du Président. Travail avec le Président Adjoint, le Trésorier et le Secrétaire Général.

\*\*\*\*\*

**Réunion du samedi 6 mai 2017, 15h30-20h00 Comité Directeur National élargi**

**Présents :**

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - COSSON Valérie – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Absent et excusé** : Pierre DUNAC

**Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Monique DUBOIS	Membre du Conseil des Sages
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

**Présidents Comités Régionaux :**

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charentes
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bernard SCHITTLY représenté par M. MAURY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe
- Mr Francis MERLO	Ile de France
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands– <i>Absent et excusé</i>
- Mr Lucien LOUISON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI et JP GUERRET	Rhône Alpes Auvergne
- Mr Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Henri ROYER	Provence Alpes
- Mme Nicoles BOULAY	Pyrénées Méditerranée

### **Présidents Commissions Nationales :**

- Mr Thierry BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mr Patrick RAGOT	Audiovisuelle
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Dominique RUAUX représenté par M. GILLET	Hockey Sub – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Antoine MERLE représenté par MME RICHARD-LENTALI	Juridique – <i>Absent et excusé</i>
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Joël BRECHAIRE représenté par Henri JULIA	Pêche Sous-Marine – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno MEGESSIER	Plongée Souterraine
- Mr Eric HEBERT	Technique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Stéphane LEGER	Tir sur Cible Sub

Présentation des personnes présentes, nouveaux Présidents de commissions.

Présentation de Monique DUBOIS – membre du Conseil des Sages.

### **1 – AGE :**

Résultats de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 14,69 % de voix (personnes présentes ou représentées). Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité (adoption Statuts et RI).

### **2 – Suite à l'adoption des nouveaux règlements fédéraux, nominations des médecins statutairement prévus :**

- *Information au Ministère des sports du Médecin Fédéral National :*

Conformément à l'article IV.1.2.1.1 du Règlement intérieur, le Président de la FFESSM propose au CDN la désignation du Dr Jean Michel PONTIER en tant que Médecin Fédéral National FFESSM. Un courrier d'information sera fait à Monsieur le Ministre.

#### ***Résolution 17/076 :***

***Vote :***

***Contre : 0      Abstention : 0***

***Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés***

- *Choix par le Président FFESSM du Médecin Coordonnateur de la Surveillance Médicale Réglementaire suite aux propositions du MFN :*

Conformément à l'article IV.1.2.1.2 du Règlement Intérieur, le Médecin Fédéral National propose les noms de trois personnes susceptibles d'assurer la fonction de Médecin Coordonnateur pour le suivi du haut niveau :

Médecin coordonnateur choisi : Dr Carl WILLEM du service de médecine hyperbare de Nice.

### **3 – Résumé des décisions prises ce matin (Cf. ci-dessus) :**

- \* Redéploiement des postes internes et des postes institutionnels de la fédération afin de positionner les élus nationaux sur les différentes missions qui leur sont allouées.
- \* Explication sur la politique sportive dans le champ institutionnel.
- \* Actions à l'étranger et sur les rares territoires français éloignés démunis de comité régional.
- \* Avis favorable pour un Championnat d'Europe de photo sous-marine à l'automne 2018 co-organisé par la Fédération Française et la Fédération Monégasque.
- \* Avis favorable pour une manche de coupe du monde de PSP en 2018.
- \* Problème d'organisation des championnats des sports subaquatiques en 2018 ; Lieu pressenti : Limoges mais dossier difficile. Trois autres candidatures seraient Dijon, Rennes et Montluçon.
- \* Point sur les moniteurs PSP et la construction des premières certifications de MEF2 (qui s'appelleront EF2).
- \* Rappel de méthodologie pour la commission technique et apnée : La CTN et la CNA doivent systématiquement évaluer les incidences qu'entraînent les éventuelles modifications des diplômes d'encadrants et d'enseignants vis à vis d'autres organismes en particulier à l'étranger.
- \* Point de rappel concernant les stagiaires pédagogiques dans le cadre des SCA.
- \* Messages aux Présidents de commissions : délais et formatage des PV pour le CDN.

#### **4 – Dossier Championnat de France des sports subaquatiques Montluçon 2017 (Bob SEVERIN) :**

1400 compétiteurs, 350 juges et officiels. Centre Aqua-ludique de la Loue à Saint Victor, agglomération de Montluçon. 2 bassins, un bassin olympique de 50 m et un bassin de 25 m, une lagune ludique, deux fosses de plongée et un centre de remise en forme.

3 week-ends de compétition :

- Du 12 au 14 mai 2017 : Championnat de France Nage avec palmes, Tir sur Cible et Apnée. Présentation du planning. Occupation des chalets extérieurs. Salles à disposition pour les inscriptions, les ostéopathes, les repas des juges, le DTN et autres. Sono et écran géant.
- Du 20 au 21 mai 2017 : Championnat de France PSP. Présentation du planning.
- Du 2 au 4 juin 2017 : Championnat de France de Hockey. Présentation de l'occupation du bassin.

Les invitations ont été expédiées aux officiels. Point sur la présence du CDN lors des trois week-ends. Point sur la sono et le grand écran : Michel LAMBINET intervient en tant que licencié bénévole, il y a du matériel également du comité Est prêté pour l'occasion.

#### **5 – Point sur les compétitions internationales :**

Retours très positifs pour la fédération que de recevoir des manifestations internationales. Les calendriers doivent se préparer à l'avance car il y a des budgets lourds, des ressources humaines à mettre en œuvre, il faut que nous soyons en harmonie avec la CMAS. Les organisations pour 2018 sont décidées il n'y aura pas d'autres manifestations internationales organisées en France.

La commission apnée s'est positionnée pour l'organisation soit d'un championnat d'Europe soit d'un championnat du monde.

La commission NAP souhaite : un Championnat d'Europe ou du monde à Aix en Provence en 2020. Une Manche de coupe du monde des clubs la même année.

La Commission Hockey Subaquatique souhaite : un Championnat du Monde 2021 à Clermont Ferrand.

Point sur l'organisation des championnats internationaux sur le territoire français, il faut consulter le cahier des charges de la CMAS.

On évite les années électorales pour l'organisation de championnats internationaux.

C'est le CDN qui entérine toutes les décisions des commissions nationales.

#### **6 – Prochaines dates du CDN :**

- CDN et Assises des OD : 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Point sur les Assises des OD et le prochain CDN qui sera atypique. Il commencera le vendredi à 14 h en réunion restreinte pour se poursuivre le samedi matin en présence des commissions et Régions. A partir du samedi après-midi jusqu'au dimanche midi, auront lieu les Assises avec échanges, réunions, ateliers... Le lieu de ce prochain CDN se situe en plein centre de Marseille à côté de l'Hôpital européen. Des hébergements sont disponibles tout autour. La restauration est en cours de bouclage. Les présidents des OD sont convoqués à partir du samedi midi inclus. Le repas du samedi midi et le repas du samedi soir sont pris en charge par la Fédération. Le déplacement et l'hôtellerie restent à la charge des participants des OD. Les présidents des commissions doivent participer au campus pour échanger notamment sur le fonctionnement des commissions.

- CDN Février : 9, 10 et 11 février 2018 présence des commissions et des régions.

- AGN 24 et 25 mars 2018 à Amnéville.

#### **7 – Point Bureau des médailles :**

64 demandes de médailles de bronze toutes attribuées. 24 demandes de médailles d'argent, 4 refusées pour manque d'informations sur le dossier. Aucune information n'a été donnée depuis la médaille de Bronze. 1 demande d'argent à titre posthume est requalifiée en Or. 8 demandes de médaille d'or, 7 accordées et 1 refusée pour les mêmes raisons.

Date limite de réception des demandes ; Dorénavant, les demandes seront à envoyer à 15 jours de la date du bureau des médailles. Prochaine date : vendredi 29 septembre matin.

\*\*\*\*\*

Rappel du Secrétaire Général sur, la présence d'un représentant par commission, de la formalisation des documents et présentations, ainsi que des délais, dans la préparation d'une réunion de CDN.

## **Rapports des commissions :**

### **1 – Commission Apnée :**

\* **Règlement compétition piscine** : un nouveau règlement CMAS a été voté en début d'année 2017. Ce règlement sera normalement testé lors des championnats du monde de Lignano en juin. Dans le cas d'un test positif, la CNA demande l'accord du CDN pour s'aligner sur ce règlement. Les élus du CDN ne peuvent pas voter sur un règlement détaillé le jour de la réunion.

Intervention du DTN : l'Etape clef c'est le CDN du mois de juin. Cette une année un peu particulière puisque le CDN se réuni en mai cette année. Pour que les commissions puissent valider leurs règlements avant le 15 septembre, il y aura donc un vote électronique par le CDN pour laisser le temps aux membres du CDN de pouvoir prendre connaissance des textes.

\* **Point sur les cursus FFESSM apnée** par rapport aux autres acteurs de l'apnée internationale. Nous avons maintenant une filière CMAS Apnée qui répond à la commande de rendre accessible l'apnée à tous les publics. Les deux diplômes de niveaux d'entrée, très basiques, l'un destiné à la pratique en piscine et l'autre en milieu naturel, sont donc des ATP sans certificat médical et sans licence. Vient ensuite, l'étage au-dessus où l'on retrouve le 1\* CMAS. Ces nouveaux produits sont prêts. Avec la mise en place des deux ATP Apnée, c'est une véritable filière de 7 certifications qui voit le jour et n'attend plus que les derniers correctifs de la commission. Cette démarche d'ouverture mériterait d'être élargie aux autres activités. La NAP a déjà un ATP avec l'Open'Pass.

### **2 – Commission Pêche sous-marine :**

\* **Peux on rajouter sur les licences que la RC soit valable sur le monde entier.** La garantie est acquise, la demande est déjà partie auprès de la compagnie, la nouvelle licence sera modifiée.

\* **Peut on rajouter sur la licence jeune : « vaut RC pour la pêche sous-marine »** vis à vis des nouvelles directives qui autorisent les jeunes à partir de 14 ans à pratiquer la pêche accompagnée : nous ne pouvons pas mettre ce texte sur une licence. Il faudrait penser un document pour diffusion de cette info : la pêche est accessible à partir de 14 ans sous conditions.

\* **Signalisation des pêcheurs** : des pêcheurs ont été verbalisés car leur bouée n'était pas attachée au pêcheur. Il faudrait que la FFESSM intervienne auprès du Ministère. Problème également au niveau de la distance avec les bateaux.

Le décret n'a jamais précisé le type de bouée, par contre les 3 arrêtés des 3 façades maritimes prévoient tous les trois le cas du plongeur isolé tous les 3 précisent comment le plongeur doit être signalé et les 3 avec des signalisations différentes ! On ne voit pas comment un pêcheur peut être verbalisé pour quelque chose qui n'est pas prévu par les textes. Il est écrit nulle part que le pêcheur doit être relié à sa bouée. C'est contestable. Dossier à suivre auprès des services compétents. Il faut s'adresser directement auprès des Préfectures Maritimes. Des courriers seront fait aux Préfets Maritimes pour obtenir des précisions.

\* **Bagues pour le thon rouge** : c'est un vrai problème pour la répartition. Point sur les demandes et les prises des années précédentes. Pour prélever un poisson il faut une demande de prélèvement et une bague. Il faut les deux critères.

Proposition de répartition :

1- Commission nationale de pêche sous-marine :

Un nombre de bagues sera attribué à la CNPSM. Les bagues seront distribuées par le président en accord avec ses deux représentants à la DPMA.

2 - Comité régional qui dispose d'une commission de pêche sous-marine :

Un nombre de bagues sera attribuées au Président de la commission régionale de pêche sous-marine (CR PSM). Les bagues seront distribuées par le président de la CR PSM aux clubs qui participent à la vie de la CR PSM.

3 - Comité régional ne disposant pas de commission de pêche sous-marine :

La CN PSM attribuera aux clubs qui souhaitent une bague (participation à la vie de la CN PSM indispensable) dans la limite du nombre attribué à la CN PSM.

Une information pour la remise des bagues sera établie chaque année par la CN PSM selon les directives de la DPMA pour la campagne. Elle reprendra en outre les dates d'ouverture de captures des périodes et le mode de suivi du quota de poids obtenue par FFESSM et toutes informations demandées par la DPMA.

Des critères seront établis sans garantie d'échapper à des contestations.

**Résolution 17/077 :**

**Vote : Préconisations de répartition.**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### **3 – Commission Médicale et de Prévention :**

Pour cette olympiade, le souhait énoncé d'une harmonie recouvrée au sein de la CMPN est perceptible, eu égard à la complémentarité entre la commission, le MFN et le médecin coordinateur.

### **4 – Commission Hockey Subaquatique :**

**Question de la commission** sur le financement des équipes de France ; Est-ce qu'il n'y aurait pas une démarche plus globale de vente au niveau marketing pour financer ces voyages et ramener des sponsors ? Il faudrait y réfléchir ?! Il faudrait externaliser cette prestation ?!

**Réponse du CDN** ; Cette question avait déjà été évoquée. Un état des lieux va être fait.

C'est un projet pour l'avenir, le co-founding est une piste à étudier.

**Précision du CDN** ; Il faudrait choisir des endroits plus accessibles ce qui limiterait les frais au regard de cette seule activité collective. Question pertinente, dossier à suivre.

### **5 – Commission Nage avec Palmes :**

Point sur les championnats passés.

Le programme et le libellé des compétitions sont en cours de validation.

**Résolution 17/078 :**

**Vote :**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### **– Commission Technique Nationale :**

#### **Document de présentation des cursus fédéraux**

En réponse à une commande du CDN et sur le constat que le MFT actuel n'est absolument pas adapté pour répondre au besoin de lisibilité des cursus de formation proposés par notre fédération, la CTN propose un document de présentation de ces cursus en mettant l'accent et ce conformément à la commande du CDN, sur les cursus qui ciblent la promotion de la FFESSM.

Ce document propose une structure qui permet d'une part d'avoir une vision de l'ensemble des activités en lien avec la CTN et d'autre part une présentation simple et épurée des différents cursus.

Au regard du peu de temps disponible pour sa réalisation et de la limite des compétences de ses auteurs, pour être parfaitement opérationnel, ce document doit être confié à un professionnel qui aura le loisir d'utiliser un support plus adapté que le PWT et surtout d'en faire un « bel objet ».

Ce document a été présenté aux présidents de CTR et soumis à un vote d'approbation.

**Résolution 17/079 :**

**Vote : Le CDN prend acte de cette modification, ce tableau devra être revu et complété.**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### **Plongée et diabète**

Laurent MARCOUX, référent de la CMPN auprès de la CTN, présente pour approbation de la CTN une proposition issue de la commission médicale concernant les plongeurs diabétiques.

**Proposition 1** : autoriser l'accès au PE 40 des plongeurs diabétiques aux conditions suivantes : être majeur, effectuer des plongées sans paliers, se limiter à une seule plongée par jour, avoir un seul plongeur diabétique par palanquée et respecter les conditions de surveillance et de pratique actuellement en vigueur à 20 mètres.



**Résolution 17/080 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**Proposition 2 :** autoriser la pratique dès 14 ans pour les jeunes diabétiques insulino-dépendant (diabète de type 1) selon les mêmes conditions de surveillance et de pratique que pour les majeurs, avec accès au PE 20, et accès au PE 12 (pack découverte) qui lui peut aujourd'hui se faire sans certificat médical. Conformément à l'avis de la CMPN, la CTN préconise dans ce cas l'ajout d'un certificat médical spécifique pour le pack découverte, pouvant aboutir au PE 12.

**Résolution 17/081 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**Question divers**

\* Suite à un souci lors de l'épreuve de mannequin d'un examen initiateur, demande à la CTN de se prononcer : faut-il absolument effectuer la prise décrite dans le MFT ou faut-il rester à « une prise réelle et utilisable » ?

Proposition de la CTN est faite de modifier le MFT pour l'ensemble des cursus en remplaçant « prise réelle et utilisable » par « prise décrite ci-dessous »

Les deux mentions ne sont pas inscrites dans le MFT. Se référer au MFT. Est-ce que les deux mentions ne sont-elles pas inversées ?

**Proposition ajournée, en attente de débat avec la CTN.**

\* Est-il possible de préciser que le *capelé* de l'examen GP ne se fait pas avec le détenteur ?

Proposition de la CTN d'ajouter dans le texte que « l'utilisation du détenteur est interdite »

**Proposition ajournée également.**

\* Problème du « En première lecture » dans les conditions qui permettent de conserver le bénéfice d'un ou deux groupes d'épreuves aux MF2. Considérant en effet que cette mention est une limite aux prérogatives d'appréciations de cas particuliers lors des délibérations de jury du MF2. Précision est faite qu'il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause du principe de la moyenne de 8/20, Elle reste la disposition qui permet d'éviter des stratégies de fractionnement pour l'obtention du MF2. Son argumentaire repose sur le fait qu'il semble curieux qu'on puisse refuser à un candidat de conserver le bénéfice d'un ou deux groupes quand il lui manque un point et par ailleurs relever dans une même délibération un candidat de plusieurs points pour obtenir là l'intégralité du diplôme.

Après débat de la CTN la proposition est faite de supprimer cette mention.

Débat en CDN : Le principe était de conserver un groupe à la condition que sur les autres groupes les notes soient "convenables". Le 8/20 était une condition non négociable, si le candidat avait 7,9, il n'y avait pas négociation. Il fallait mettre une limite. Cette proposition n'est pas applicable en l'état car il n'y a pas de débat contradictoire avec la CTN. **Proposition ajournée.**

**– Commission Audiovisuelle :**

Point sur le projet de championnat d'Europe à Monaco en septembre 2018.

\*\*\*\*\*

Retour du trésorier sur le point fait concernant la situation de la FFESSM en termes de licences et certifications à fin avril.

**– Commission Archéologie :**

\* La formulation de l'ATP Archéologie « pack découverte » ne convenait pas. Proposition de « Pack découverte archéologique », « Pack Amphore » et « Pack Amphore première bulles » pour les enfants. Le dossier sera proposé au prochain CDN après avoir été préparé avec le directeur de la fédération. Le CDN avait également demandé le potentiel de développement de ce genre de cartes.

\* Certains comités régionaux proposent des plaquettes sur la conduite à tenir sur les découvertes en plongée. Il faudrait mettre en place le même document pour tous, après l'accord du CDN.

\* Améliorer la lisibilité de la commission *Archéologie* en interne et en externe mais aussi vers le grand public ; La commission veut également apporter son concours pour le développement des licences.

\* La commission Archéologie est aussi une commission culturelle et scientifique et, à ce titre, elle est conduite à souligner ce qui s'apparente à la citoyenneté et à la du patrimoine.

\* Demande d'intégrer, de la même manière que la biologie, des questions sur la conduite à tenir en cas de découverte mais également des infos sur les sites sur lesquels se pratique l'activité. Question à soulever à la CTN.

\*\*\*\*\*

## **8 – Assemblées Générales 2018 et 2019 :**

Validation par le CDN de l'organisation de l'AG 2018 à Amnéville.

**Résolution 17/082 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

Mise au vote du choix par le CDN de l'AG 2019 à Brest.

**Résolution 17/083 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

Remerciements du Président pour la qualité des travaux et les débats.

Fin du CDN à 19h30.

Le Secrétaire Général de la FFESSM  
Sébastien GRANDJEAN



Le Président de la FFESSM  
Jean-Louis BLANCHARD

